



**WORLD WILDLIFE FUND CANADA**

Mise à jour : Décembre 2023

## **Politique de dénonciation**

Conformément au Code de conduite et d'éthique du WWF et à la Politique de lutte contre la corruption du WWF, chaque administrateur.rice, dirigeant.e, employé.e, entrepreneur.se, consultant.e et bénévole de WWF (un « Individu ») est tenu.e de signaler rapidement toute violation du Code, de la Politique et des directives relatives aux conflits d'intérêts (employé.e.s), de la Politique et des directives relatives à la conduite (conseil d'administration et comités du conseil d'administration) ou de la Politique de lutte contre la corruption dont il ou elle a connaissance ou qu'il ou elle soupçonne raisonnablement.

Dans le cadre de cette politique, les Individus sont également fortement encouragé.e.s à signaler rapidement tout autre comportement ou incident inapproprié ou douteux, connu ou raisonnablement soupçonné, en rapport avec le WWF ou ses actifs, y compris tout contrôle comptable interne douteux ou toute question de comptabilité ou d'audit, toute suspicion de vol, tout rapport de dépenses douteux ou toute violation potentielle de la loi. Toute question qui doit ou devrait être signalée en vertu de la présente politique est appelée « Activité irrégulière ».

## **Procédures de signalement**

Tout Individu doit signaler une Activité irrégulière à un.e ou plusieurs des membres suivant.e.s : la présidente du conseil d'administration, la présidente du comité d'audit, de finance et d'investissement (le « Comité d'audit ») ou la présidente du comité de gouvernance (collectivement, les « Présidentes du conseil »). Les Présidentes du conseil sont indépendantes de la direction du WWF et rendent compte au Conseil d'administration du WWF (le « Conseil »). L'Individu peut choisir de faire son signalement de manière anonyme, s'il le souhaite. Tous les signalements effectués seront transmis, dans tous les cas, à la présidente du Comité d'audit.

Les coordonnées de ces personnes sont les suivantes:

- Communication par courriel. Les communications peuvent être envoyées aux adresses électroniques suivantes, qui sont confidentielles pour les destinataires individuelles respectives :
  - Présidente du conseil d'administration : Meena Ballantyne ([meena.ballantyne@gmail.com](mailto:meena.ballantyne@gmail.com))
  - Présidente du comité d'audit : Julie Gelfand ([jgelfand@rogers.com](mailto:jgelfand@rogers.com))
  - Présidente du comité de gouvernance : Anne-Marie Boucher ([annemarieboucher@gmail.com](mailto:annemarieboucher@gmail.com))

- Communication par la poste ou autre livraison physique. Les communications peuvent être envoyées par la poste ou livrées, adressées à la destinataire prévue à l'adresse suivante :

World Wildlife Fund Canada  
410 rue Adelaide Est  
Bureau 400  
Toronto (Ontario) M5V 1S8

Toute communication de ce type sera remise par le WWF, sans avoir été ouverte, à la destinataire prévue.

### **Enquêtes**

Tous les signalements seront pris au sérieux et feront l'objet d'une enquête rapide et approfondie. Le WWF veillera à ce que des conseils appropriés soient fournis à toute personne recevant un signalement et à ce que des procédures adéquates soient mises en place pour enquêter sur les signalements et en assurer le suivi. Les mesures prises par le WWF à l'égard d'un signalement dépendront de la nature du signalement. Le signalement peut faire l'objet d'une enquête interne par la direction, par le Conseil ou un comité approprié du Conseil, ou être transmis à la police et/ou aux autorités réglementaires appropriées.

L'identité du ou de la plaignant.e et toutes les informations rapportées et divulguées au cours d'une enquête resteront confidentielles et ne seront accessibles qu'en cas de besoin, sauf si cela est nécessaire pour mener l'enquête et prendre des mesures correctives, et sous réserve de toute loi applicable (qui peut contraindre à la divulgation dans certaines circonstances). Tous les Individus ont le devoir de coopérer à l'enquête sur les signalements d'Activités irrégulières.

Si, à l'issue de son enquête, le WWF détermine qu'une Activité irrégulière a eu lieu, le WWF prendra des mesures correctives efficaces proportionnelles à la gravité de l'infraction. Cette action peut inclure des mesures disciplinaires à l'encontre de la partie accusée, pouvant aller jusqu'au congédiement et au signalement à la police et/ou aux autorités réglementaires. La présidente du Comité d'audit présentera un rapport annuel au Conseil sur les signalements reçus et l'état d'avancement des enquêtes en cours.

Le WWF reconnaît que toute personne qui dépose un signalement dans le cadre de cette politique a besoin d'être assurée que son signalement a été correctement traité. Par conséquent, sous réserve des contraintes légales, le WWF fournira au ou à la plaignant.e les informations appropriées sur les résultats de l'enquête dans un délai raisonnable (sauf dans les cas où le signalement a été envoyé de manière anonyme).

### **Conservation**

Tous les documents relatifs au signalement, à l'enquête et à l'application de la présente politique seront conservés conformément aux politiques applicables du WWF et à la législation en vigueur.

### **Aucunes représailles**

Cette politique a pour but d'encourager et de permettre aux administrateur.ice.s, dirigeant.e.s, employé.e.s, entrepreneur.se.s, consultant.e.s et bénévoles du WWF de soulever de sérieuses préoccupations de bonne foi sans craindre de conséquences négatives pour eux.elles du fait de ces préoccupations. En conséquence, le WWF n'exercera ni, dans toute la mesure où cela est raisonnablement en son pouvoir, n'autorisera aucune rétribution ou représailles de quelque nature que ce soit à l'encontre d'un Individu ayant soumis un signalement en toute bonne foi. La capacité d'un Individu à faire des signalements sans crainte de rétribution ou de représailles est essentielle à la réussite de la mise en œuvre de cette politique. Le WWF veillera, dans la mesure du possible, à ce que tout Particulier qui tente d'exercer ou exerce des rétributions ou des représailles fasse l'objet de mesures disciplinaires appropriées.